



1
Jours

Le contrat de travail saisonnier

dans RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT / Réf : JCF-DTRH-29

Objectifs de la formation

- Gérer les règles du contrat de travail saisonnier
- Gérer les difficultés et les pièges de ce type de contrat
- Rédiger un contrat saisonnier
- Assurer la gestion pratique de ce contrat

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier les conditions de recours au contrat de travail saisonnier

- Présentation Les critères d'utilisation de ce contrat
- La rédaction pratique du contrat

2. Gérer l'exécution du contrat de travail

- La période d'essai
- Le terme
- La succession
- La reconduction
- Les temps de travail
- Les rythmes de travail
- La fixation des congés
- Le paiement des heures supplémentaires et complémentaires
- Indemnité de précarité
- La modification du contrat de travail saisonnier

Après-midi

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

Defi3
TRANSFORMER VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTER'CLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



3. Examiner le droit disciplinaire

- La notion de cause réelle et sérieuse
- La typologie des fautes
- Les caractéristiques de la sanction disciplinaire
- La procédure de la sanction
- La contestation de la sanction
- Le délai de prescription

4. Gérer la rupture du contrat de travail saisonnier

- Principes
- La force majeure
- La conclusion d'un contrat à durée indéterminée

5. Examiner les règles applicables à l'hébergement des saisonniers

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Tout public

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.



- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

